

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1664 I
SÉANCE DU 5 MAI 2025

**Crédit de 1 140 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de l'avenue
de la Jonction et des rues adjacentes (PR-1664 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 51 oui contre 12 non

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 140 000 francs destiné à l'étude d'aménagement de l'avenue de la Jonction et des rues adjacentes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 140 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden